

Demande d'intervention

Frais de contraception (DMG obligatoire)

Identification du bénéficiaire

Collez une vignette
ou remplissez les champs ci-dessous

Matricule : 506/

Registre national :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Documents à fournir à la mutuelle

Pour obtenir un remboursement, ce document doit être dûment complété et signé par le médecin pour le stérilet, l'implant et le contraceptif injectable et être accompagné de l'attestation BVAC délivrée par le pharmacien.

Retrouvez toutes les conditions de remboursement sur notre site internet www.omnimut.be

Encore plus rapide : photographiez ou scannez ce document et vos justificatifs et transmettez-les via My Omnimut ou l'application mobile.

À compléter par le médecin

Type de contraceptif

- Stérilet
- Implant
- Contraceptif injectable

Date de l'intervention :/...../.....

Prix payé :€

Signature du médecin :

Cachet du médecin